



2014
calendrier simplifié
des vaccinations

Vaccination : êtes-vous à jour ?

Age approprié	Naissance	2 mois	4 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans et +	65 ans et +
BCG	■											
Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite	■	■	■	■	■	■	■	■				■
Couquartoux		■	■	■								
Haemophilus influenzae de type b (Hib)		■	■	■								
Hépatite B		■	■	■	■							
Pneumocoque		■	■	■	■							
Méningocoque C				■	■							
Rougeole-Oreillons-Rubéole				■	■	■						
Papillomavirus humain (HPV)								■	■			
Grippe												■



Ville de Bourg-en-Bresse Janvier 2015 - Mise en page CHOTEGRAFHC - Illustrations Luluberlue

15

Vous devez vous faire **VACCINER**

Que faut-il savoir ?



- Certaines vaccinations sont obligatoires, d'autres sont simplement recommandées. Pour certains vaccins, il est possible de se faire vacciner gratuitement.
- Vous pouvez vous adresser :
 - à votre **médecin traitant**,
 - à la **Protection Maternelle Infantile (PMI)** pour les enfants de moins de 6 ans,
 - au **Centre de Santé Publique (CSP)** situé au Centre Hospitalier de Fleuryriat pour les enfants à partir de 6 ans (sauf BCG : dès la naissance) et les adultes.
- Les vaccins sont pour la plupart **gratuits** et **fournis** au **Centre de Santé Publique**. À la **Protection Maternelle Infantile**, ils sont soit **prescrits**, soit **fournis** sous certaines conditions.

Vaccins **INFIRMIÈRE** Protection
SANTÉ **PUBLIQUE**
Prescription



Atelier Santé Ville
Bourg-en-Bresse



→ Sous certaines conditions, le médecin de la **Protection Maternelle et Infantile** (PMI) peut vous **prescrire** ou vous **fournir gratuitement** certains vaccins :

- DTP (Diphtérie, Tétanos, poliomyélite)
- coqueluche
- ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole)
- hépatite B
- BCG
- vaccin pneumococcique
- vaccin méningocoque C

Renseignez-vous auprès de la PMI ou du Point Accueil Solidarité (PAS) le plus proche de chez vous.

→ Au **Centre de Santé Publique**, vous pouvez vous faire vacciner contre :

- DTP (Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite)
- coqueluche
- ROR (Rougeole, Oreillons-Rubéole)
- hépatite B
- hépatite A
- BCG
- HPV (prévention du cancer du col de l'utérus)
- méningite

Ces vaccins sont **gratuits** et **fournis**.

→ Le Centre de Santé Publique peut effectuer d'autres actes :

- le dépistage et le traitement de la tuberculose (selon recommandations),
- le dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles (VIH, hépatite A, hépatite B, hépatite C, syphilis, chlamydias.);
- la consultation d'information et de vaccination internationale des voyageurs.

Les soins effectués au Centre de Santé Publique sont **accessibles à tous** et **gratuits** (sauf la consultation d'information et de vaccination internationale des voyageurs).



Vous devez vous faire **VACCINER**

PAR VOTRE MÉDECIN TRAITANT OU PAR UNE INFIRMIÈRE LIBÉRALE :

- Votre médecin traitant doit vous établir une prescription (voir fiche n° 1 « Consulter un médecin »).
- Vous devez vous présenter au pharmacien pour acheter votre vaccin (Voir fiche n° 2 « Vous devez acheter des médicaments »).
- Vous pouvez ensuite vous faire vacciner par votre médecin traitant ou par une infirmière libérale.

N'oubliez pas de prendre avec vous :

- 1- votre **ordonnance**,
- 2- votre **carte vitale** ou votre **attestation de droits**,
- 3- votre carte ou attestation de **complémentaire santé** si vous en avez une.



Une participation forfaitaire et une franchise médicale sont déduites directement sur vos remboursements versés par votre régime de Sécurité Sociale, dans la limite d'un plafond annuel (exceptés : CMU, AME, femmes enceintes de plus de 6 mois...).
Renseignements sur ameli.fr